

**REÇU LE :**

19 FEV. 2024

Office de Tourisme Rumilly-Albanais



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

15 FEV. 2024

ARRIVEE

## COMITÉ DE DIRECTION DU 07/02/2024

# PROCÈS-VERBAL

## RELATIF A L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

### Office de Tourisme Rumilly - Albanais

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 7 février à 20 heures, les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Rumilly - Albanais se sont réunis au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, au 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), au 3e étage dans la salle de l'Albanais, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie le 31 janvier 2024.

Étaient présents les 12 membres du Comité de Direction suivants (titulaires et suppléants) :

M. François RAVOIRE, M. Eric CHASSAGNE, M. Sylvain BISTON, M. Serge BERNARD-GRANGER, Mme BOICHET-PASSICOS, Mme Chantal MARCHAND, Mme Françoise PAILLE, M. Nicolas TRUFFET, M. Michel ABRY, Mme Catherine LANSARD, Mme Myriam MOUMEN, M. Jean-Philippe JOUBERT.

Dont 2 membres suppléants non-votants (car présence du titulaire) :

Mme Chantal MARCHAND, M. Michel ABRY.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Myriam MOUMEN, vice-présidente du Comité de Direction.

#### 1. Election du Président de l'Office de Tourisme

La vice-présidente procède à l'appel nominal des membres du Comité de Direction. Sont dénombrés 12 membres présents, dont 10 votants. La condition de quorum est donc remplie.

Elle a ensuite précisé les modalités de l'élection du Président : en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité de direction. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Selon les statuts de l'Office de Tourisme, le Président est élu parmi les membres du collège des élus représentant le Conseil Communautaire.

1.1. Deux assesseurs-scrutateurs sont désignés par la présidente de séance parmi les membres présents : Sylvain BISTON et Michel ABRY.

1.2. **Appel à candidature** : la vice-présidente procède à l'appel à candidature.

→ M. Nicolas TRUFFET se porte candidat.

### 1.3. Déroulement du vote

Chaque membre présent a voté à l'aide d'un bulletin unique qu'il a placé dans une urne manipulée par les assesseurs. Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins ont été annexés et le tout placé dans une enveloppe jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

### 1.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- b. Nombre de votants : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés : 10
- e. Majorité absolue : 6

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Nicolas TRUFFET	10	Dix

### 1.5. Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Nicolas TRUFFET a été proclamé Président de l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais, et a été immédiatement installé.

## 2. Clôture du procès-verbal

Le Président,

M. Nicolas TRUFFET




Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

15 FEV. 2024

ARRIVEE  
3

La Vice-présidente,

Mme Myriam MOUMEN



Les assesseurs,

M. Sylvain BISTON



M. Michel ABRY

